



Fiche d'inscription
EATT Saint-Yrieix
Saison 2025 / 2026



Renseignements concernant la personne à inscrire :

NOM : Prénom :

Né(e) le : Ville/Code postal :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Sexe : F M Nationalité :

Tél n°1 : Tél n°2 :

Adresse mail :

Tarifs (entourer le(s) tarif(s) correspondant(s)) :

- Licence Loisir : Tarif unique (jeunes et adultes) → **70,00 €**
- Licence Traditionnelle (Compétitions) : Après le 1^{er} janvier 2011 → **75,00 €**
Jusqu'au 31 décembre 2010 → **120,00 €**
- Participation au Critérium Fédéral : Né en 2015 ou après → **23,00 €**
Né en 2011, 2012, 2013 et 2014 → **28,00 €**
Né en 2007, 2008, 2009 et 2010 → **30,00 €**
Né en 2006 ou avant → **43,50 €**
- Réductions Familles : pour chaque licence à partir de la 2^e licence d'un même foyer → **- 5,00 €**

TOTAL à régler (au plus tard lors de la 4^e séance) :

NB : Pour le règlement, l'EATT accepte : les **Coupons Sport ANCV** ; les **Tickets-Loisirs (CAF)** ; le **PASS SPORT**

Autorisation de droit à l'image et autres autorisations :

Je soussigné(e) NOM :

Prénom :

Né(e) le à

Demeurant

« donne par la présente autorisation au club de tennis de table EATT Saint-Yrieix, de publier et de diffuser sur tous les outils de communication, les photographies prises pendant les stages, entraînements, compétitions et me représentant ou représentant l'enfant (NOM, Prénom) dont je suis le responsable légal. Les légendes accompagnant la diffusion de la ou des photographies ne devront pas porter atteinte à ma (sa) réputation ou à ma (sa) vie privée ou professionnelle. »

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait si vous le jugez utile.

Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Cette autorisation, consentie à titre gratuit, est valable sans limitation de durée.

Pour les joueurs mineurs :

J'autorise aussi :

- 1) L'enfant dont je suis responsable à pratiquer le tennis de table au sein de l'EATT Saint-Yrieix,
- 2) Tout dirigeant ou responsable de l'EATT à faire dispenser les soins reconnus nécessaires par un médecin et à prendre toute mesure utile pour une intervention chirurgicale ou pour une hospitalisation d'urgence,
- 3) Tout dirigeant ou accompagnateur bénévole à transporter mon enfant dans son véhicule personnel à l'occasion des déplacements nécessités par la pratique du tennis de table.

Fait à Le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)